



BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA RÉGION OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE



Éditorial du Président

Un budget de 3,5 milliards au service d'une ambition partagée pour la Région Occitanie

Préparé avec rigueur par l'ensemble des commissions du CESER et coordonné par la commission Finances - Politiques contractuelles, l'avis sur le projet de budget primitif 2018 de la Région Occitanie est en harmonie avec les préoccupations de notre Assemblée. Il a d'ailleurs, après des explications motivées, été voté à l'unanimité.

Les négociations conduites par les Régions de France avec le Gouvernement ont permis de préserver l'essentiel des dotations financières qui avaient été gelées.

Le CESER partage l'ambition de la Région pour développer le "Produire en Occitanie" et construire, avec les agriculteurs, l'autonomie alimentaire de la région, comme le propose l'avis du CESER voté le 23 novembre 2017.

Contractualiser avec les territoires de projets pour consolider la cohésion territoriale à partir des services publics, des Maisons de la Région, afin d'affiner l'offre de formation au niveau des bassins d'emploi, correspond à une préoccupation des acteurs économiques et sociaux et du CESER.

Les Régions doivent bénéficier d'une autonomie financière pour exercer leurs compétences.

Le CESER renouvelle son souhait de voir la création d'un comité régional de pilotage de l'évaluation afin d'évaluer l'impact d'un certain nombre de politiques publiques et leur efficacité.



Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Bruno LAFAGE
Président de la Commission
Finances - Politiques
contractuelles



Guy BARBOTTEAU
Rapporteur

Synthèse de l'avis voté le 19 Décembre 2017 et préparé par la Commission Finances - Politiques contractuelles

UNE ANNEE 2018 DE PLEIN EXERCICE ET DE PLEINE COMPETENCE

Après le budget 2016, qui constituait le premier budget de la nouvelle Région, construit par agrégat des budgets primitifs des deux ex-Régions et amputé de près d'un semestre d'exécution, après le budget primitif 2017, budget de transition dans l'attente de la définition des modalités d'harmonisation des interventions territoriales et des priorités issues des schémas régionaux en cours d'élaboration, le budget primitif 2018 du Conseil régional est enfin en mesure d'envisager l'ensemble des compétences et des ambitions de la Région, en année pleine. Il pourra dès lors servir de base de comparaison pour l'analyse des prochains budgets.

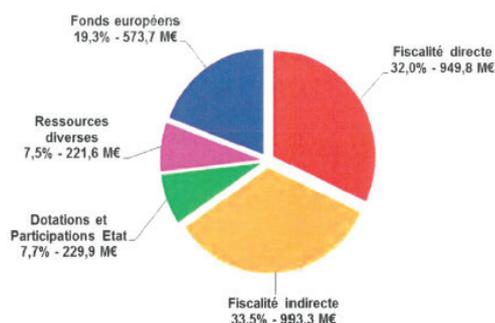
L'année 2018 verra ainsi la réalisation des premières actions issues des schémas régionaux adoptés en 2017, ainsi que le regroupement des quatorze satellites régionaux en quatre agences régionales en charge des secteurs de l'économie, de l'environnement, du tourisme et de la construction. 2018 sera également l'année de la concertation préalable à la réalisation du schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires (le SRADDET), dont l'adoption est prévue en juillet 2019, et de la signature de contrats partenariaux entre la Région et les autres collectivités, notamment les Métropoles. Enfin, le Conseil régional installera, durant l'année 2018, des Maisons de la Région dans les treize départements du territoire, afin d'assurer la continuité de ses services et une action de proximité sur son vaste territoire. Il reste toutefois à la Région à finaliser l'harmonisation territoriale de certains dispositifs, tels que les modalités de gestion de la maintenance informatique des lycées ou la tarification des transports routiers de voyageurs, et à appréhender l'impact financier qui s'attachera aux mesures d'harmonisation de la gestion des personnels de l'institution ainsi qu'aux actions et aux opérations d'investissement ou d'équipement que pourra générer le futur SRADDET.

Le CESER estime que le budget primitif 2018 de la Région, qui se stabilise, au terme de la dernière vague de transferts de compétences prévus par la loi NOTRe, à hauteur de 3,5 milliards d'euros, atteint sa vitesse de croisière. Il ne devrait dès lors plus évoluer, hors fonds européens, qu'à la marge, en l'absence de toute nouvelle loi décentralisatrice.

UN IMPACT MOINDRE QUE PREVU DE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les orientations budgétaires 2018 de la Région Occitanie ont été adoptées dans un contexte de préparation du projet de loi de finances 2018 qui prévoyait un effort financier supplémentaire de 13 milliards d'euros des collectivités sur la période 2018-2022, la suppression du fonds national de soutien économique (450 M€ représentant 41,3 M€ pour la Région Occitanie), la réduction de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) de 6,6 M€, une limitation annoncée de l'augmentation des dépenses de fonctionnement des Régions à 1,2% des dépenses réalisées l'année n-1, assortie de sanctions financières en cas de dépassement, ainsi que le plafonnement de la capacité de désendettement de la collectivité. La Région se préparait ainsi, non sans inquiétude, à une amputation nette de ses recettes de près de 50 M€. Force est de constater qu'au terme des arbitrages finalement opérés par la loi de finances 2018 adoptée, les mesures retenues minorent l'impact initialement redouté sur les recettes régionales.

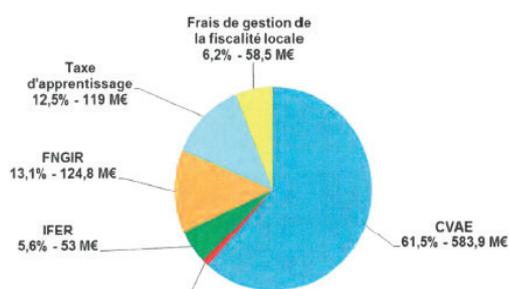
Ventilation des ressources régionales inscrites au Budget Primitif 2018 (hors emprunt) : 2 968,3 M€



I. LES RECETTES FISCALES

I.1. La fiscalité directe

Ventilation des ressources issues de la fiscalité directe : 949,8 M€



L'Etat a effectivement supprimé la recette de 41,3 millions d'euros qui était attendue du fonds national de soutien au développement économique et le budget régional enregistre une baisse de près de 9 millions d'euros de la dotation d'équilibre versée depuis 2011 en compensation de recettes fiscales disparues, soit au total près de 50 millions d'euros confisqués à la Région ; mais la Région enregistre par ailleurs une recette supplémentaire de 39 M€ issue de ressources dynamiques : 14 M€ issus de la CVAE, 13 M€ issus de la TICPE, 10 M€ issus du transfert d'une fraction de la TVA nationale et 2 M€ de produit supplémentaire issu des cartes grises. La diminution des ressources de la Région représente au final 11 millions d'euros.

Il est par ailleurs à noter que le montant de la DGF sera désormais annuellement compensé par le transfert d'une fraction de la TVA nationale aux Régions : pour 2018, le montant de la DGF 2017 de la Région (340 M€) sera abondé à hauteur d'un taux estimatif de 3% correspondant à la fraction du taux national 2017 de TVA transférée aux Régions. La Région table ainsi pour 2018 sur une recette de 350 millions d'euros, soient 10 millions d'euros de recettes de plus qu'en 2017, comme indiqué supra. Le CESER restera attentif au niveau et au dynamisme de cette nouvelle recette et à sa mobilisation en faveur des populations, des acteurs et des territoires de la région.

QUATRE CHANTIERS VOLONTARISTES DANS UN CONTEXTE DE CONTRAINTE BUDGETAIRE

Le Conseil régional est soumis aux fortes contraintes imposées par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et par le dispositif des projets de contrat entre l'Etat et les grandes collectivités, qui prévoit la limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la collectivité, assortie de sanctions financières en cas de non-respect des objectifs assignés. En cohérence avec le débat des orientations budgétaires 2018, le budget primitif 2018 de la Région Occitanie présente toutefois la déclinaison financière de quatre grands chantiers :

- ◆ Une action territoriale déterminée au service de l'emploi et de l'égalité des citoyens ;
- ◆ Une transition écologique concrète au quotidien ;
- ◆ Un service public régional de transports pour favoriser toutes les mobilités ;
- ◆ Le « Produit en Occitanie » pour préserver, soutenir et promouvoir nos cultures, nos savoir-faire et nos innovations.

Les crédits de paiement que la Région entend consacrer en 2018 à chacun de ces chantiers apparaissent ainsi valorisés :

Pour l'action territoriale au service de l'emploi et de l'égalité des citoyens : Formation professionnelle-Apprentissage 499 M€, Education-Jeunesse 422 M€, Emploi-Aménagement du territoire 79,7 M€, Sport 22,9 M€, Montagne-Ruralité 16,5 M€, Solidarité-Services publics-Vie associative-Logement 20,8 M€, Politique urbaine et de la ville 6,5 M€, Egalité Femmes-Hommes 0,8 M€.

Pour une transition écologique concrète au quotidien : Transition écologique et énergétique-Biodiversité-Économie circulaire-Déchets 64,3 M€, Eau-Prévention des risques 33 M€, Croissance Bleue-Plan Littoral (hors infrastructures portuaires) 8,4 M€.

Un service public de transport pour favoriser toutes les mobilités : Transports et Infrastructures 796,5 M€, Infrastructures portuaires 37,9 M€.

Le « Produit en Occitanie » pour préserver, soutenir et promouvoir nos cultures, nos savoir-faire et nos innovations : Agriculture-Agroalimentaire-Viticulture 514,9 M€, Industrie-Grands Groupes-Services aux Entreprises 181,1 M€, Culture-Communication-Patrimoine-Langues catalane et occitane 96,1 M€, Enseignement Supérieur-Recherche-Innovation 94,3 M€, Économie touristique-Thermalisme 37,3 M€, Économie de proximité 28,7 M€, International-Europe-Coopération au Développement 8,4 M€.

Le CESER apprécie positivement le projet de budget primitif présenté pour chacun de ces chantiers, dont les actions financées répondent globalement aux besoins des populations et des territoires, dans la mesure du budget régional.

Le budget primitif 2018 de la Région, qui était de 2,928 milliards d'euros en 2017 hors emprunt, atteint 2,968 milliards d'euros hors emprunt en 2018. Hors fonds européens, les dépenses d'intervention et de fonctionnement (postes fonctionnement et transports) représentaient, en 2017, 1,653 milliard d'euros. En 2018, elles représentent 1,752 milliard d'euros.

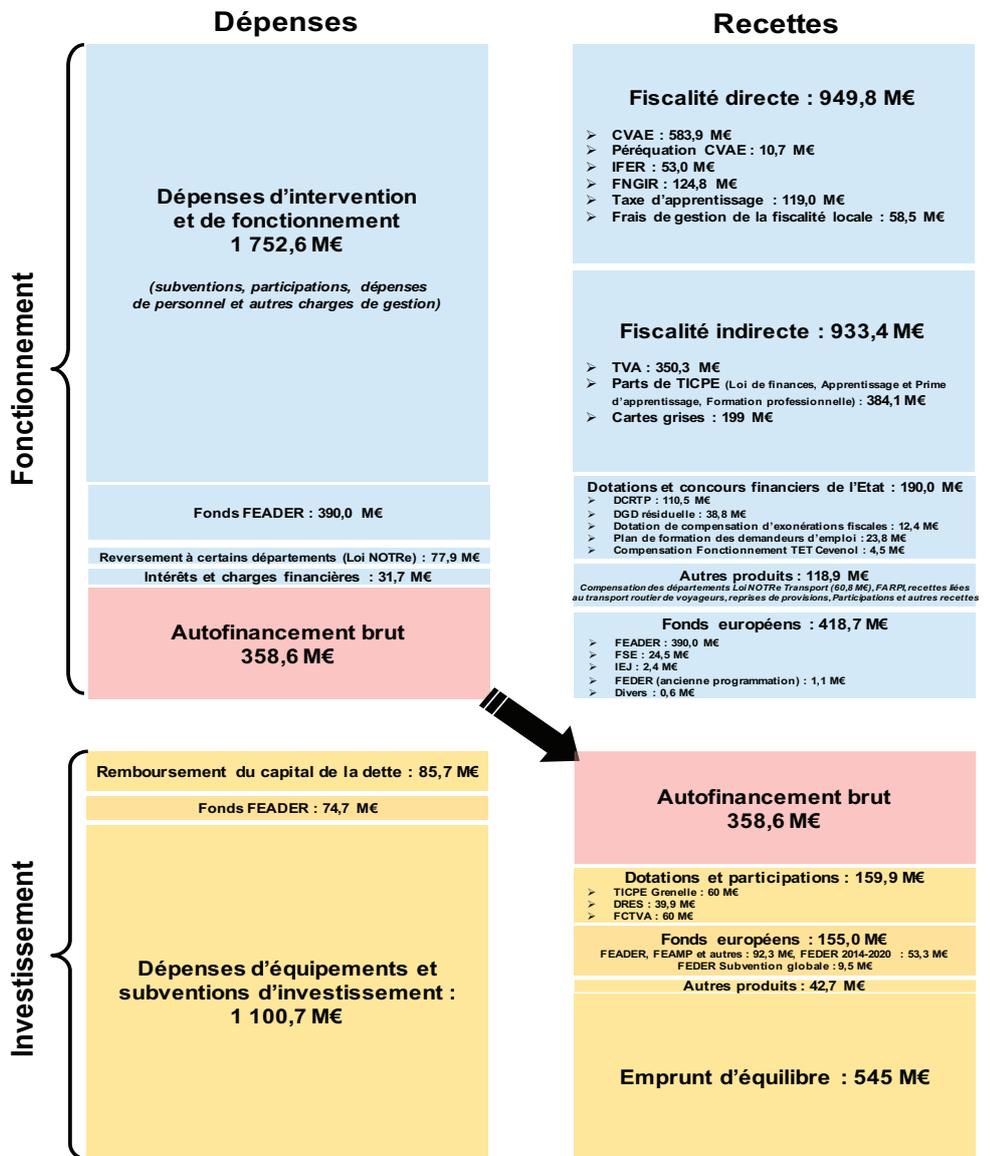
La Région affiche et maintient sa volonté de poursuivre une politique d'investissement volontariste et procède à cette fin à une augmentation 6,9 % du plafond d'autorisation d'emprunt (545 millions d'euros en 2018 contre 509,8 millions d'euros en 2017). Elle peine néanmoins à mobiliser et à réaliser la totalité de l'enveloppe d'autorisation d'emprunt votée au budget primitif.

LE CESER prend acte de la volonté de la Région de favoriser la réalisation effective des investissements programmés par l'instauration d'une stratégie d'accompagnement des collectivités et des territoires porteurs de projets et par la mise en place d'une ingénierie technique de projet en leur faveur. Il souhaite être tenu informé des mesures et des résultats de cette stratégie.

Il préconise par ailleurs le recours à des décisions budgétaires modificatives pour assurer le financement de projets déjà retenus mais non encore financés, afin d'améliorer le taux de réalisation des investissements.

Il s'inquiète enfin des retards qu'enregistre la réalisation des grands investissements et des équipements structurants prévus par les deux contrats de plan Etat-Région du fait du non respect par l'Etat de ses engagements financiers. Enfin, le CESER salue le recours innovant de la Région au dispositif des obligations vertes pour financer des investissements écologiques, dans une région qui prône la transition écologique et vise à l'excellence environnementale.

Equilibres financiers du Budget Primitif 2018 : 3,513 Milliards €



CONCLUSION

Le CESER a apprécié la qualité des documents budgétaires présentés. Il sollicite à nouveau la présentation d'un plan pluriannuel d'investissement à l'horizon 2021 qui rende compte des engagements financiers que devra supporter la Région et de la réalisation effective des investissements prévus, traduisant le volontarisme affiché en réponse aux besoins des populations et des territoires. S'il apprécie la stratégie de territorialisation de la Région via l'instauration de Maisons de la Région, le CESER défend l'exigence d'une coordination et d'une concertation territoriales, qui prennent en compte l'ensemble des partenaires économiques, sociaux et environnementaux présents sur le territoire.

Enfin, le CESER réitère son souhait de voir l'évaluation devenir l'outil de pilotage des politiques régionales et d'être pleinement associé dans la définition des objectifs de stratégie territorialisée qui devront permettre d'atteindre un développement responsable, équilibré et partagé par l'ensemble de la population et des territoires régionaux.

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège
 18, Allées Frédéric Mistral
 31077 Toulouse Cedex 4
 Tél. 05 62 26 94 94
 Fax 05 61 55 51 10
 ceser@ceser-mip.fr

www.ceser-mip.fr

Site de Montpellier
 201, Av. de la Pompignane
 34064 Montpellier Cedex 2
 Tél. 04 67 22 93 42
 Fax 04 67 22 93 94
 ceser@laregion.fr

